



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec analysera le rapport du Forestier en chef

Québec, le 8 décembre 2006. L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec accueille avec intérêt le dépôt du rapport du Forestier en chef du Québec, sur les résultats des calculs de la possibilité annuelle de coupe forestière, en territoire public, pour la période 2008-2013. Pour la première fois, et de façon transparente, le public québécois a droit aux justifications ayant conduit à déterminer les niveaux des volumes de bois admissibles à la récolte pour les cinq prochaines années.

« Alors que la décision d'appliquer depuis 2005 une réduction de 20 % était une mesure de précaution proposée par la Commission Coulombe en décembre 2004, les résultats des calculs dévoilés aujourd'hui sont le fruit de l'intégration, par les professionnels forestiers du MRNF au départ et de l'équipe du Forestier en chef ensuite, des nouvelles connaissances forestières et d'intrants attentifs aux nouvelles valeurs de la société concernant la protection du milieu forestier » de déclarer le président-directeur général de l'Ordre, M. Pierre Mathieu, ing.f., M.G.P.

Pour l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, la réduction de la possibilité forestière annoncée aujourd'hui était prévisible, notamment parce que la plupart des justifications étaient connues depuis quelques années, comme en font foi, notamment le rapport de la Commission Coulombe (décembre 2004) et les avis scientifiques (juin 2003) sur les principales variables qui influencent le calcul de la possibilité forestière. (pertes de superficies disponibles (7,5%), coupes mosaïques (5,1%), perturbations naturelles (1,2 %), tarifs de cubage (1,1%), etc.).

Considérant que le rapport du Forestier en chef est le premier document public du genre à être produit au Québec et que les justifications avancées pour appuyer les baisses des possibilités vont contribuer à l'évolution de la foresterie québécoise, l'Ordre annonce qu'il mandate immédiatement un comité spécial chargé d'analyser le rapport du Forestier en chef dans le but de faire des recommandations au Bureau de l'Ordre sur toute question pertinente en lien avec la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers, dans un objectif d'amélioration de la foresterie au Québec et dans une optique de protection du public.

Ce comité sera présidé par M. Gilbert Paillé, ingénieur forestier à la retraite, reconnu pour sa vaste expérience et ses nombreuses réalisations à l'avancement de la foresterie québécoise. Monsieur Paillé sera appuyé par une équipe d'ingénieurs forestiers reconnus par leurs pairs pour leurs compétences dans leur champ d'activités respectif : M. Christian Messier, ing.f., Ph.D., M. François Bergeron, ing.f., Mme Yvette Jean Bernier, ing.f., et M. Gérard Poulin, ing.f. Le comité soumettra au Bureau de l'Ordre son rapport final à la fin janvier 2007. Les notes biographiques des membres du comité sont disponibles sur le site Internet de l'Ordre à l'adresse suivante www.oifq.com

Maintenant que les résultats de la possibilité forestière sont connus pour la plupart des unités d'aménagement, les ingénieurs forestiers des bénéficiaires de CAAF devront réaliser les plans généraux d'aménagement forestier afin d'élaborer et de simuler des stratégies d'aménagement en harmonisation avec les besoins de tous les utilisateurs du territoire. Rappelons que l'OIFQ demande depuis le printemps dernier que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune prolonge l'échéancier de réalisation des Plans généraux d'aménagement forestier 2008-2013 (PGAF). Ceux-ci doivent être déposés pour le 1^{er} avril 2007, ne laissant qu'une courte période de 4 mois aux ingénieurs forestiers afin d'intégrer les données fondamentales et finaliser les documents de base préalables à la consultation du public. Considérant l'impact qu'ont ces plans sur les ressources forestières et les collectivités qui en vivent, l'Ordre réclame que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune présente un échéancier réaliste qui permettra aux ingénieurs forestiers d'accomplir un travail professionnel de qualité.

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est l'organisme responsable de l'encadrement de la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers afin d'assurer la protection du public en matière de mise en valeur des ressources forestières. Il rassemble plus de 2000 ingénieurs forestiers répartis sur l'ensemble du territoire québécois.

- 30 -

Pour renseignements : M. Pierre Mathieu, ing.f.
Président-directeur général
(418) 576-1664

Source: *François-Hugues Bernier, ing.f.*
Directeur des communications et de la foresterie
Cell. : (418) 572-9802
Tél.: (418) 263-5076
Fax: (418) 650-2168
francois.bernier@oifq.com; www.oifq.com
